



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Maintien et développement de l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine

Question écrite n° 12630

Texte de la question

M. Laurent Jacobelli alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la situation difficile de l'aéroport de Metz-Nancy, qui est la principale installation aéroportuaire de Lorraine depuis trois décennies. Idéalement situé au cœur d'un bassin de vie de plus de 2,5 millions d'habitants, à 30 kilomètres de Metz, 40 kilomètres de Nancy et à seulement quelques kilomètres d'une gare TGV, il pourrait être un atout de taille pour la Moselle, le sillon lorrain et plus largement la région. Malheureusement, en raison d'un évident manque de stratégie, les effectifs ont été coupés à la serpe ces dernières années et le nombre de passagers divisé par plus de cinq. Ce manque d'effectif, malgré l'immense professionnalisme d'agents attachés à leur aéroport, contraint régulièrement à « refuser » des atterrissages. Ce phénomène est renforcé par le désavantage concurrentiel en matière de taxes aéroportuaires par rapport au Luxembourg voisin mais aussi une politique peu favorable à l'aérien de la part de la région Grand Est qui en assure pourtant la gestion. Ainsi, avant le retour d'une liaison aérienne le reliant à Lyon à compter du 6 novembre 2023, il ne figure pas dans les 20 principaux aéroports du pays. C'est pourquoi, face à ce constat alarmant et sollicité par plusieurs syndicats et élus locaux, M. le député demande à M. le ministre ce qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la pérennité de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine et plus généralement pour le relancer. De plus, il souhaite savoir si le Gouvernement compte profiter du futur contrat plan État-région pour annoncer des mesures fortes garantissant son avenir et celui des personnels du site.

Texte de la réponse

L'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine est propriété de la région Grand Est et est exploité par un établissement public de la région. Dès lors, il incombe en premier lieu à la région de définir les modalités d'exploitation et de développement de l'aéroport. En outre, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a fait des régions les responsables de l'élaboration de la stratégie aéroportuaire régionale pour les aéroports décentralisés. La région Grand Est a d'ailleurs récemment missionné dans ce cadre la chambre régionale des comptes Grand Est pour évaluer la politique de soutien aux trois principaux aéroports de la Région (Strasbourg-Entzheim, Metz-Nancy-Lorraine et Vatry). Enfin, l'actuelle révision du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Grand Est constituerait le cadre approprié à la définition des orientations de développement de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine. L'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine a vu son trafic baisser continuellement depuis la mise en service de la liaison TGV entre Paris et Metz en 2007 et la crise sanitaire a dégradé encore plus la situation de l'aéroport. En 2022, le trafic passagers s'établit à 43 000 passagers, soit moins de 20 % de son niveau de 2019 (245 000 passagers). L'amplitude horaire du service de contrôle aérien rendu sur l'aéroport est restée constante depuis 2016. En outre, en dehors des horaires publiés et donc garantis par la direction des services de la navigation aérienne, celle-ci parvient systématiquement à traiter les vols qui interviennent en dehors de ces horaires, via des extensions ou adaptations de ses horaires de contrôle. Concernant enfin les dépenses aéroportuaires régaliennes de sûreté, sécurité et lutte contre l'incendie, il convient de souligner que, pour éviter le risque que l'aéroport de Metz-

Nancy-Lorraine dut suspendre son activité pendant la crise sanitaire, il a bénéficié du soutien exceptionnel de l'État matérialisé par des avances remboursables afin de lui permettre de traverser cette période difficile dans l'attente de la reprise du trafic. L'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine a ainsi reçu au total 2,23 M€ d'avances remboursables entre 2020 et 2022, ce qui témoigne d'un soutien fort de l'État à son endroit. Le remboursement de ces avances, qui sera principalement assuré par péréquation entre les passagers de l'ensemble des aéroports français, sera sans impact sur la compétitivité de l'aéroport.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Jacobelli](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12630

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9658

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4949